

<b>L'HOSPITALISATION EN FORMULE 3</b>	
prise en charge dès le 1er jour et sans limitation de durée (2)	
Honoraires des soins et frais de séjour	300% TC
Forfait journalier hospitalier selon Conditions Générales *	Frais réels
Chambre particulière *	50 €/jour
Lit et repas d'accompagnant *	25 €/jour
Frais de TV, téléphone et journaux * (sur justificatifs)	5 €/jour

(2) La prise en charge est limitée à 30 jours par an et par bénéficiaire en cas d'hospitalisation psychiatrique et neuro-psychiatrique.  
Si l'hospitalisation ne comporte pas au moins une nuitée, seuls les honoraires sont garantis par le contrat.

### LES SERVICES DE VOTRE CONTRAT

**> La prise en charge des ACTES DE PREVENTION suivants :**

* Actes de prévention dentaire .....	100% TC
* Bilan annuel de prévention dentaire * .....	25 €
* Pose de vernis fluoré sur les dents des enfants de moins de 13 ans * .....	65 €
* Autres actes de prévention selon arrêté du 8 Juin 2006 .....	300% TC
* Consultation diététique * .....	35 €
* Forfait de prévention : .....	100 €
Sevrage tabagique	
Tous vaccins prescrits non pris en charge par le régime obligatoire *	
Médicaments anti-paludéens prescrits *	
Moyens contraceptifs prescrits non pris en charge par le régime obligatoire *	

**> Un SERVICE D'ASSISTANCE en cas d'imprévu (7j/7 et 24h/24) :**

* Services d'informations santé, services d'accompagnement * .....	selon Conditions Générales
* Assistance en déplacement * .....	selon Conditions Générales
* Assistance à domicile (3) :	
Aide ménagère et garde à domicile * (2 fois / an / bénéficiaire) .....	30 heures
Frais de rapprochement familial, frais de livraison et prise en charge des animaux * (2 fois / an / bénéficiaire) .....	300 €
Soutien scolaire, téléassistance * .....	selon Conditions Générales

(3) Suite à hospitalisation de plus d'une journée OU immobilisation à domicile de plus de 8 jours consécutifs OU décès.

**> Le versement d'un forfait NAISSANCE BIENVENUE \* sur un compte sur livret Groupama**

Banque ouvert au nom de l'enfant nouveau-né ou adopté avant 11 ans .....	200 €
--	-------

Les remboursements sont toujours accordés dans la limite des frais réels.  
Sauf mention contraire, les montants en euro expriment des limites de garantie par an et par bénéficiaire.  
Les remboursements s'entendent dans le respect du parcours de soins.  
Les garanties exprimées en euros correspondent au remboursement complémentaire et n'incluent pas le remboursement du régime obligatoire.  
Les garanties exprimées en % du TC (Tarif de Convention) incluent le remboursement du régime obligatoire.  
(\* Les garanties signalées d'un \* ne font l'objet d'aucun remboursement du régime obligatoire.